

Délibération du Conseil d'Administration Du 6 décembre 2022

Objet : Approbation des grands principes du projet d'intégration des universités UEVE et UVSQ

- Vu** la loi n°2018-727 du 10.08.2018 pour un Etat au service d'une société de confiance ;
- Vu** l'ordonnance n°2018-1131 du 12.12.2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Vu** le décret n°2019-1131 du 05.11.20219 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation de ses statuts ;
- Vu** le code de l'éducation, et notamment les articles L711-8 et L762-4 ;
- Vu** les statuts de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du 05.12.2017 portant autorisation à prendre part à la construction de l'université Paris-Saclay ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du 09.07.2019 portant approbation des statuts de l'université Paris-Saclay ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du 24.09.2019 portant un avis sur le projet de décret de création de l'université Paris-Saclay ainsi que la validation de ses statuts et de son règlement intérieur provisoire ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du 28.01.2020 portant approbation de la convention entre l'université d'Evry et l'université Paris-Saclay ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du 07.07.2020 portant approbation de la Charte des ressources humaines de l'université Paris-Saclay ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du 07.07.2020 portant approbation du règlement intérieur de l'université Paris-Saclay ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du 06.07.2021 portant approbation du règlement financier de l'université Paris-Saclay ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du 06.07.2021 portant approbation de la convention d'association bilatérale relative aux inscriptions et à la gestion de la scolarité des étudiants préparant les diplômes nationaux pour lesquels l'université Paris-Saclay est accréditée ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du 21.09.2021 portant approbation du contrat de site université Paris-Saclay pour les années 2020/2024 – volet commun ;
- Vu** la convention entre l'université Paris-Saclay et l'université d'Evry, membre associée.

Le Conseil d'Administration décide :

Article 1 :

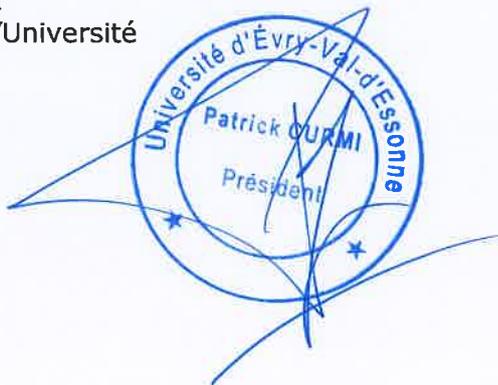
Approuve les grands principes du projet d'intégration de l'université d'Évry-Val-d'Essonne dans l'université Paris-Saclay.

Article 2 :

Le document présentant le modèle visant à l'intégration pleine et entière de l'université d'Évry-Val-d'Essonne dans l'université Paris-Saclay est joint à la présente délibération.

Fait à Évry, le 6 décembre 2022

Patrick CURMI
Président de l'Université



Université Paris Saclay 2025

Intégration pleine et entière des universités de Versailles Saint-
Quentin-en-Yvelines et d'Évry Val d'Essonne

- Document de présentation dans les instances -

Une trajectoire qui valide l'ambition commune

Depuis plus de dix ans, les 14 établissements de l'Université Paris-Saclay portent un projet universitaire original, fait d'ambition internationale, de fort partenariat avec les territoires et d'excellence pour tous les étudiants, formalisé sous forme d'accord politique à l'occasion du « Modèle d'Université Paris-Saclay cible » de 2017.

En s'appuyant sur ce modèle et conformément aux conventions d'association de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne (UEVE) et de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) à l'Université Paris-Saclay, le présent document a pour objectif de préciser la déclinaison actuelle et l'évolution concrète des principes du « Modèle cible » présenté en 2017. Les 14 établissements composantes, associés et partenaires de l'Université Paris-Saclay, s'inscrivent ainsi en continuité stratégique avec les fondations et ambitions de 2017.

Depuis l'écriture du modèle cible en 2017, de nombreuses étapes ont été franchies avec succès, à commencer par la création de l'établissement public expérimental Université Paris-Saclay, avec des corps électoraux et des organes de gouvernance au périmètre de l'ensemble des institutions composantes, associées et partenaires : respectivement écoles, universités, organismes de recherche.

Les Graduate Schools, Institut et École Universitaire de Premier Cycle Paris-Saclay ont été créés et installés. Rassemblant l'ensemble des laboratoires et des diplômes Master et Doctorat, Graduate Schools et Institut sont un instrument essentiel de la coordination et la fédération de nos activités en recherche et en formation. Complétant cette logique d'organisation et de visibilité par grands champs disciplinaires et thématiques, des moyens ont été apportés pour favoriser les projets et travaux aux frontières des disciplines par la mise en place des « Objets Interdisciplinaires », pour créer du lien entre les différentes communautés scientifiques et académiques.

Les travaux de structuration de l'offre de formation ont progressé à tous les niveaux, avec l'aboutissement de l'accréditation Université Paris-Saclay en Master et en Doctorat et le lancement des travaux sur le premier cycle, autour des licences double-diplômes (LDD) et de l'École Universitaire de Premier Cycle.

La vie universitaire s'est enrichie de projets communs, comme la Diagonale, le centre sportif, le concours d'éloquence, l'exposition Genre, etc.

Enfin, nous avons approfondi le travail de coordination collective, qu'il s'agisse de recherche de financements (CPER porté en commun, réponse à des appels d'offres publics tels que

les projets ExcellenceS¹ pour lesquels nous avons obtenu des financements ou ASDESR² en cours d'évaluation) ou de développement de l'offre de services, pour certaines déjà mutualisées (Maison du Doctorat, réseaux métiers pour l'échange de bonnes pratiques en matière d'achats ou de patrimoine, services communs pour la documentation, etc.).

L'ensemble de ces réalisations démontre que la voie choisie renforce notre cohésion, est porteuse de sens et traduit notre ambition d'articuler recherche au meilleur niveau, excellence de la formation pour tous, et ancrage territorial.

Ces réalisations ont été imaginées, instruites et mises en œuvre à toutes les échelles de l'université, des équipes de terrain aux équipes de gouvernance des 14 établissements.

Pour l'ensemble de ces établissements, il est fondamental à la fois de consolider ces réalisations communes et de développer nos missions de manière encore plus intégrée. Il s'agit aussi de fluidifier nos modes de fonctionnement communs. Pour garantir tout cela, l'intégration des universités d'Évry et de Versailles, aujourd'hui associées, doit se traduire par un texte réglementaire qui pose les termes d'une irréversibilité institutionnelle de cette intégration.

Notre objectif : consolider et développer la stratégie collective et gagner en efficacité

Le succès de la nouvelle étape de consolidation à venir tient à notre capacité collective à **créer un cadre institutionnel durable qui s'adapte à la situation spécifique de nos établissements : trois universités** (dont l'Université Paris-Saclay qui intègre plusieurs écoles), **chacune multi-sites et multidisciplinaires, dont les bassins universitaires sont distants géographiquement et qui accueillent chacune un nombre important d'étudiants.**

Ce modèle est unique mais s'approche d'autres modèles d'universités multi-campus, qui portent également une double mission de rayonnement international en recherche et de service au territoire : systèmes universitaires publics français ou étrangers, américains, comme *University of Illinois*, *State University of New York*, *University of California*, mais aussi universités berlinoises ou néerlandaises (Leiden-Delft-Erasmus).

En observant l'organisation adoptée par ce type d'institution et leurs conditions de succès, il est apparu indispensable au Comité stratégique de fusion³, d'articuler deux dimensions : notre capacité à conduire une stratégie à 14 adossée à notre ambition commune d'une part, et d'autre part une forte autonomie des établissements de l'université Paris-Saclay dans la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie. Cette organisation assure la cohésion du tout et permet une souplesse opérationnelle des établissements universitaires nécessaire à leur bon fonctionnement sur leurs bassins respectifs et leur bonne articulation avec leurs partenaires territoriaux. Les personnalités morales des établissements sont des instruments essentiels de cet équilibre.

¹ Excellence sous toute ses formes

² Accélérateur des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

³ Institué par la convention d'association des universités UEVE et UVSQ à l'Université Paris-Saclay, composé des 3 présidents,

DGS, 1ers VP et invités

Nous proposons ainsi un modèle qui,

- i. assure une intégration pleine et entière sur les missions fondamentales de formation, de recherche et d'innovation des universités d'Évry et de Versailles,**
- ii. donne une traduction durable en l'inscrivant dans les statuts des établissements,**
- iii. et s'appuie sur une organisation administrative partagée, qui vise agilité, subsidiarité et simplicité de fonctionnement.**

Ce modèle doit non seulement permettre de pérenniser les acquis à 14, mais aussi de développer nos actions communes autour d'enjeux partagés en articulant nos fonctionnements. Il s'agit de garantir, dès à présent et sur le long terme, l'ambition d'une grande université de recherche internationale, de la Licence au Doctorat, avec un engagement concret et fort envers ses divers territoires.

Pour cela, nous souhaitons :

- développer encore davantage la marque Université Paris-Saclay, aux niveaux local, européen, et international, par la mise en visibilité de notre stratégie commune en formation, recherche, innovation et par une communication institutionnelle coordonnée ;
- continuer à soutenir et développer les structures de coordination et les projets transverses qui permettent aux communautés de travailler ensemble ;
- construire un premier cycle ambitieux et inclusif, fondé sur l'ambition partagée de la réussite de chaque étudiant quel que soit son parcours, poursuite d'études, ou professionnalisant, en y mettant les forces et les moyens adaptés ;
- renforcer les liens territoriaux avec le tissu économique et politique et notre capacité à répondre, en formation et en innovation, aux besoins locaux (publics étudiants, collectivités et entreprises) pour un enrichissement mutuel ;
- confirmer et développer notre capacité à générer en commun et au bénéfice de tous (périmètre à 14) des moyens nouveaux pour soutenir nos missions ;
- renforcer, pour tous les personnels, la qualité de vie au travail et apporter les conditions indispensables au déploiement d'une formation et d'une recherche de très haut niveau ;
- assurer la capacité à décider et agir avec une gouvernance adaptée au collectif.

Le modèle proposé

L'Université Paris-Saclay porte la visibilité internationale et la marque partagée. L'UEVE et l'UVSQ modifient leurs statuts et leurs dénominations traduisant l'intégration pleine et entière ; par exemple *Université Paris-Saclay - Versailles, Université Paris-Saclay - Evry*.

En matière de stratégie sur le cœur de métier recherche et formation, l'Université Paris-Saclay rassemblant les 14 établissements consolide et développe tous les éléments déjà acquis. Elle poursuit le travail en matière de stratégie recherche qui se développe au sein des Graduate Schools et Institut, sur le fondement des travaux des laboratoires, briques de base de l'activité recherche.

Dans un cadre où les universités d'Evry et de Versailles conservent la tutelle de leurs laboratoires et les moyens associés, les trois universités se donnent la capacité d'une vision coordonnée de l'ensemble des unités de recherche qui les concernent. Une tutelle conjointe sera étudiée sur la base de l'expérience acquise depuis 2020 avec les UMRs des Ecoles membres de l'Université Paris-Saclay.

De même, l'Université Paris-Saclay poursuit le développement de la stratégie collective de formation, en portant l'accréditation des diplômes Master et Doctorat, ainsi que des Licences double-diplômes. Concernant le premier cycle, aux côtés des Licences double-diplômes accréditées par l'Université Paris-Saclay, l'Université Paris-Saclay porte avec les universités de Versailles et d'Évry, une politique commune ambitieuse coordonnée et appuyée sur des moyens à la hauteur de leur ambition, ayant pour objectif central la réussite des étudiants, qu'il s'agisse de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle. Les trois universités portent, au sein de l'École Universitaire de Premier Cycle Paris-Saclay (EU1CPS) transformée, la réflexion collective et systémique concernant la réussite en premier cycle, coordonnent les actions pédagogiques, articulent les modalités d'accompagnement spécifiques visant la réussite, favorisent les partenariats avec l'environnement et valorisent la transformation du premier cycle. Les trois universités s'appuient sur l'École et en partagent la marque pour porter, chacune, leur accréditation de premier cycle (hors Licences double-diplôme) en respectant la déclinaison des objectifs et principes de l'École sur leur territoire et en fonction des spécificités de leur population étudiante.

En matière de gouvernance et d'organisation politique, nous proposons la constitution d'une Université Paris-Saclay où les universités d'Evry et de Versailles, dans leurs statuts et dénominations futures, conservent leur personnalité morale afin de faciliter d'une part la mise en œuvre sur le terrain des orientations stratégiques partagées et des projets d'intérêt sur leurs territoires respectifs et d'autre part d'avoir des services en capacité de répondre aux besoins de proximités.

Les instances de gouvernance existantes de l'Université Paris-Saclay - Conseil d'Administration, Commission Recherche, Commission de la formation et de la vie universitaire, Comité de direction et Comité de direction élargi -, qui sont déjà au périmètre complet et incluent des membres de tous les établissements et donc des trois universités, sont confirmées dans leur composition et compétences. Elles sont complétées par un principe de représentation, avec voix délibérative, de l'Université Paris-Saclay dans les instances de « l'Université Paris-Saclay - Versailles » et de « l'Université Paris-Saclay - Évry ». Une réunion annuelle des instances respectives des trois universités pourra être organisée.

S'agissant de l'organisation opérationnelle et donc de l'ambition en matière de soutien et support aux missions de l'université, la démarche proposée se veut pragmatique. À partir de l'analyse de l'existant dans les différents domaines, les directions, services et composantes seront chargés d'instruire, la meilleure organisation possible, quelle qu'en soit la forme : de la simple coordination à une fusion de services si cela améliore le service attendu et simplifie le fonctionnement global.

Cette approche traduit notre conviction que l'excellence n'a de sens qu'accompagnée d'un meilleur service à tous les usagers.

